



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 septembre 2025

L'an 2025, le 16 septembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au Centre culturel d'Attignat, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 12 septembre 2025.

Présents : M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON, Mme Sylvie DEBARD, Mme Fabienne RAVET (pouvoir de Mme CURNILLON), M. Olivier ABRIAL, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, M. Eric PERRET, M. Jean-Louis BALLUTO, M. Xavier MAISONNEUVE, Mme Patricia CUZENARD, M. Ludovic VEYRET, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET, Mme Morgane SARTORETTI, Mme Marina SEYNAEVE, Mme Sandrine PENE (pouvoir de M. BUATIER), M. Christian FONTAINE

Excusés : M. Hervé BUATIER (pouvoir à Mme PENE), Mme Gaëlle CURNILLON (pouvoir à Mme RAVET)

Secrétaire de séance : M. Emmanuel PERRIN

Le compte-rendu du 22 juillet est approuvé rectification faite d'un mot.

Assemblée – Évolution des commissions et représentations au sein d'instances

Suite au décès de Colette MASNASA le Conseil nomme des remplaçants dans les commissions et instances concernées, établies désormais comme suit :

CCAS : Annick PERRET ; Sylvie DEBARD ; Patricia CUZENARD ; Jean-Louis BALLUTO ; Hervé BUATIER ; Sandrine PENE ; Aurélie BOZONNET

Comité consultatif des SPV : Titulaires : Annick PERRET, Christian FONTAINE; Xavier MAISONNEUVE ;
Suppléants : Gaëlle CURNILLON, Eric PERRET, Fabienne RAVET

SIEA : Titulaires : Walter Martin, Aurélie BOZONNET ; Suppléants : Vincent MAURICE, Stéphane PERRAUD, Eric PERRET, Sandrine PENE

Cadre de vie, Relations Habitants, Commerces- Services, Sécurité : François BESSON, Emmanuel PERRIN , Jean-Louis BALLUTO, Patricia CUZENARD, Ludovic VEYRET, Gaëlle CURNILLON, Vincent MAURICE, Stéphane PERRAUD, Morgane SARTORETTI

Affaires sociales, Personnes âgées : Hervé BUATIER, Annick PERRET, Sylvie DEBARD, Jean-Louis BALLUTO, Patricia CUZENARD, Aurélie BOZONNET

Îlot scolaire – Réseau de chaleur urbaine

L'idée d'un réseau de chaleur urbaine fut évoquée dès 2020 afin de satisfaire les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire du futur campus scolaire. Une étude d'opportunité incitait à la poursuite du projet. Malheureusement des expertises complémentaires conclurent à un intérêt économique limité compte tenu de l'important investissement initial et d'un coût d'exploitation insuffisamment compétitif. Ainsi en 2022 la Commune débuta la création de la Ruche en maintenant le principe d'une chaudière individuelle à gaz tout en conservant la possibilité technique de raccorder le bâtiment à un réseau collectif ultérieur (la canalisation dédiée au réseau de chaleur est réalisée).

Depuis lors le contexte a fortement évolué : la situation géopolitique mondiale a renchéri le prix du gaz, les opérateurs proposent maintenant des solutions plus adaptées à des réseaux de chaleur modestes comme celui projeté, et les certificats d'économie d'énergie (CEE) permettent de financer de tels investissements. La faisabilité économique d'un réseau de chaleur urbaine incluant le campus scolaire et le raccordement d'au moins un nouveau client est de nouveau à l'ordre du jour notamment grâce aux CEE. Le reste à charge serait acceptable et une diminution drastique des émissions de CO2 serait obtenue en privilégiant une chaufferie centralisée approvisionnée localement en bois. La mise en service prochaine de la Ruche des P'tits Lou paraît le moment opportun d'engager cet aménagement d'autant que des incertitudes pèsent sur le devenir des subventions de l'ADEME après 2025.

Le Conseil autorise le lancement d'une consultation en vue de la création et de l'exploitation d'un ou plusieurs réseaux de chaleur urbaine alimentés par le bois. Monsieur le Maire par ailleurs Président du conseil d'administration de la Sem LEA se déporte du vote.

Aménagement du territoire – Avis sur les projets de révision du SCOT de GBA et du PLU de Polliat

La Commune a reçu les projets de révision de ces documents d'urbanisme. Elle est consultée en tant que personne publique associée et membre de Grand Bourg agglomération.

PLU de Polliat – Le Conseil émet un avis favorable (abstention de M. PERRIN).

SCOT-AEC – Le Schéma de cohérence territoriale-Air énergie climat porté par GBA comporte des enjeux importants pour l'aménagement du territoire intercommunal en général, et le futur des PLU communaux en particulier qui devront être compatibles.

Le Conseil se prononce en faveur du projet proposé sous réserve du respect des conditions suivantes :

- La révision ne doit pas instituer de nouvelles restrictions de constructibilité dans les hameaux par rapport au SCOT précédent.
- Les logements dont la construction a débuté antérieurement à l'approbation de la révision ne doivent pas être comptabilisés au titre des objectifs chiffrés de création de logements fixés aux horizons 2035 et 2045.

Urbanisme – Élaboration d'un règlement local de publicité

La loi climat et résilience de 2021 a transféré aux maires le pouvoir de police de la publicité extérieure, c'est-à-dire celle visible depuis les voies ouvertes à la circulation. Les communes réceptionnent les demandes et les instruisent avec l'appui technique de Grand Bourg agglomération.

M. BESSON explique la doctrine d'Attignat en la matière : pas d'affiche publicitaire, pas de pré-enseigne, acceptation des enseignes placées au droit des commerces, obligation d'insertion dans des espaces spécifiques en façade pour l'Agora. Le développement du commerce au sein de la Commune et dans la couronne burgienne incite à formaliser un règlement local de publicité (RLP) plus complet. Le Conseil approuve cette démarche.

Sapeurs-pompiers – Conventions de mise à disposition avec les employeurs

Plusieurs sapeurs-pompiers volontaires sollicitent un conventionnement afin de sécuriser leurs interventions et formations ayant lieu pendant leur temps de travail. Le centre d'Attignat étant un Service local d'incendie et de secours (SLIS), le Conseil autorise le M. le Maire à signer de telles conventions individuelles avec les SPV et leurs employeurs dès lors qu'elles n'engendrent aucun reste à charge pour la Commune.

New deal mobile – Suites données au projet

Pour rappel l'Etat et un opérateur téléphonique ont initié un projet d'antenne mobile dit « New deal » afin de mieux desservir cinq secteurs de Bresse Vallons, Marboz et Attignat.

Marboz s'exprima en défaveur du premier site d'implantation envisagé sur son territoire. Une deuxième hypothèse prévoyait une antenne beaucoup plus grande, d'une cinquantaine de mètres à Attignat, qui aurait nui au paysage. Il fut demandé à l'Etat et à l'opérateur d'étudier la possibilité d'employer les pylônes existants sur le domaine autoroutier de l'A39 mais cette démarche ne put aboutir.

Les communes ont alors sollicité une étude plus exhaustive de la couverture des cinq secteurs. Il s'avéra qu'ils ne constituaient pas des zones blanches stricto sensu, puisque malgré un signal insuffisant pour l'utilisation optimale de certaines applications mobiles, il est tout-à-fait possible de passer des appels.

Une ultime proposition prévoyait une antenne de taille raisonnable à Marboz qui aurait desservi sa zone d'activités et les Écuets. Après réflexion Marboz a signifié son retrait du dispositif en juillet dernier.

A présent l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) demande aux communes la prise d'une délibération entérinant le retrait du site New deal. Le Conseil, constatant que les conditions nécessaires à l'aboutissement du projet ne sont plus réunies, et regrettant cet échec, prend acte et entérine le rejet définitif du New deal (3 abstentions).

Autres délibérations

Le Conseil, à l'unanimité,

- Renouvelle les conventions d'animation méridienne avec l'AS Attignat et le Basket club. M. PERRAUD et Mme BOZONNET ne prennent part à la délibération.

- Acquiert, à la demande de ses propriétaires, une parcelle enherbée de 16 m² située le long de la route des Greffets qui au fil des aménagements successifs de la voirie s'est retrouvée partie intégrante du domaine public routier.
- Vote une décision budgétaire modificative (+7 k€) pour l'installation d'un coffret électrique et le changement du système de sécurité incendie au Centre culturel.

Rapports divers

M. le Maire

La Commune réfléchit à la création d'un challenge ou d'un prix au nom de Colette MASANDA honorant un engagement d'action sociale.

Mme SOCHAY

Les effectifs de cette rentrée des classes : 265 écoliers à l'Ecole publique, 106 à Saint-Pierre-Chanel.

L'espace sans tabac est entré en vigueur devant le gymnase.

Le Plan d'équipement territorial (PET 2) de la Conférence Bresse, sur proposition de la Commune d'Attignat lors de la réunion des maires, a créé un fonds dédié à l'adaptation des bâtiments scolaires communaux aux fortes chaleurs. Une somme de 300 k€ répartie au prorata du nombre d'élèves soit 42 k€ pour Attignat.

M. BESSON

Fête patronale le week-end du 27 septembre avec le feu d'artifice.

Mme DEBARD

La journée du patrimoine aura lieu le samedi 20 septembre, le repas des Aînés le jeudi 16 octobre. La commission culture-communication travaille sur le prochain bulletin.

M. PERRIN

La matinée découverte des associations a connu une bonne affluence.

Séance levée à 22h45

Le Secrétaire de séance,
Emmanuel PERRIN

Le Maire,
Walter MARTIN